

Les échos du CE

Réunion du 29 septembre 2016

Démantèlement des A2S

Présentation par Philippe Folliot, chef de projet

Les équipes MRS et CSP de chaque DT ou bassin, sont affectées sur une seule agence. Les 39 psychologues de la région seront répartis sur les agences de proximité, à raison d'un psychologue à minima par agence, ce qui signifie des recrutements, à iso-effectif régional bien sûr. Les ATO (Assistant Technique d'Orientation) seront positionnés en agence sur des PAG s'il n'y a pas de souhait de mobilité professionnelle.

Les élus ont posés un certain nombre de questions : Quelles seront les activités des psychologues en agence ? Quid de leurs activités autre que le CEP ?

- Quelle sera l'organisation ?
- Comment sera effectuée la répartition des psychologues en agence ? Comment seront pris en compte leur vœux ? Comment sera gérée la mobilité géographique au sens de la CCN ?
- Les ATO n'exercent pas des activités de Pag, comment se passera le transfert ? Quel soutien administratif pour les psychologues en agence ?

La direction n'a pu répondre à ces questions. En raison de quoi, les élus unanimes ont fait la déclaration suivante :

«Les élus du CE Normandie considèrent qu'ils doivent être éclairés

par l'avis des 2 CHSCT Haut et Bas-Normand notamment sur les risques psycho-sociaux et leur prévention concernant le projet « principes directeurs au sein des A2S ».

En effet, le document fourni au CE ne donne pas les informations indispensables tant qualitatives que quantitatives et financières pour permettre aux élus de rendre un avis éclairé.

Par exemple, il ne comprend aucun élément sur :

- la formation des psychologues nouvellement embauchés.
- l'organisation pratique de l'animation fonctionnelle des psychologues.
- la répartition des embauches prévisionnelles de psychologues sur les années 2017, 2018 et 2019 sur l'ensemble du territoire normand.
- l'articulation, pour les agents MRS, entre le rattachement hiérarchique en agence et l'animation de bassin ou de territoire départemental.
- la formation et le périmètre d'activité des ATO et des personnels appui-gestion après leur redéploiement en agence de proximité.
- le devenir des encadrants
- etc.

Par conséquent, les élus du CE Normandie demande le vote d'une délibération sur la consul-

tation des CHSCT Basse-Normandie et Haute-Normandie afin d'éclairer leur avis sur le projet régional « principes directeurs au sein des A2S ».

Les élus ont ensuite voté la délibération suivante à l'unanimité :

«Les élus du CE Normandie demandent que les CHSCT Haute-Normandie et Basse-Normandie soient consultés afin d'éclairer par leur avis le CE sur le projet « déclinaison des principes directeurs ». De ce fait, le CE devra être consulté dans un délai de 3 mois à compter du 23/09/2016».

La direction, qui souhaite aller très vite sur ce dossier (comme d'habitude et pour tous les dossiers), quitte à ne pas informer les représentants du personnel, va devoir revoir sa copie et informer correctement les agents-es.

Bilan EPA 2016

99.56 % des EPA ont été proposés

95.21 % des EPA ont été réalisés

2.3 % de refus

Après des échanges sur les méthodes de calcul, personne n'est en mesure d'expliquer les taux obtenus...

Pour les besoins individuels de formation, ceux-ci sont en cours d'analyse dans le cadre du projet de plan de formation 2017.

83 souhaits de mobilité géographique ont été exprimés

Pour ce qui est de la mobilité pro-

fessionnelle :

- 21 agents de droit public souhaitent évoluer selon le processus de sélection interne. La Direction implicitement qu'un EPA ne sert à rien dans ce cas puisqu'il s'agit d'un "concours"...
- 90 agents ont émis au moins un souhait vers ou dans la filière management. Question est posée : Comment cela s'organise ? La Direction répond que cela se fait dans la campagne de détection de potentiels ? Ou par des détections susceptibles d'être faites par les DAPE ?
- 28 agents ont émis au moins un souhait vers ou dans la filière relation de service.
- 45 agents ont émis au moins un souhait vers ou dans la filière support.

La Direction est interpellée sur toutes ces données. Il est demandé le mode de calcul sur les chiffres présentés, et aucune réponse cohérente n'est donnée.

Il est demandé à la Direction de remettre ce point EPA à l'ordre du jour d'un prochain CE afin d'apporter des éléments clairs, quantitatifs et qualitatifs sur ce bilan EPA.

Gestion des ASC et du budget de fonctionnement

Avec le SNAP l'opacité fait loi. Pourquoi dépenser 28000 € quand on peut en dépenser 50000 ?

La réunion du CE Pôle emploi Normandie du 29 septembre 2016 a donné l'occasion aux élus de se prononcer sur la dévolution des biens des 2 CE Haute et Basse Normandie à celui de la nouvelle région.

Le SNU-FSU a rappelé à l'ensemble du CE (syndicats et direction)

que le principe de faire des dons (comme cela a été fait sur le budget de fonctionnement 2015 en Haute-Normandie) était proscrit par la réglementation.

A la demande du SNU d'avoir des précisions quant à la nature des dépenses effectuées en 2016 en Haute-Normandie sur le budget de fonctionnement concernant des frais de réception (405 €) et de déplacement (22800 €), la secrétaire a répondu qu'elle n'avait aucun compte à rendre. **Le SNU ne peut donc pas expliquer aux agents pourquoi le CE rembourse des déplacements alors qu'une instruction de la DG précise que les déplacements des élus du CE sont pris en charge par l'établissement** (Cf. note en ligne : PE_RH_2009_323 du 23/12/09).

Le SNU-FSU n'a pas pris part au vote concernant la dévolution des biens du CE Haute-Normandie, ne souhaitant pas cautionner une gestion sinieuse et opaque.

Le SNU-FSU s'est prononcé favorablement à la dévolution des biens du CE Basse-Normandie.

Choix d'un logiciel de gestion budget et ASC

La secrétaire et la trésorière du CE (SNAP) ont rencontré (sans inviter les autres organisations à ces rencontres) 3 prestataires dans la perspective de la mise en place d'un logiciel CE/ASC, Proweb (utilisé en BN, Kalidea (en cours en HN mais non utilisé pour les commandes des agents) et ACLE-Win qui proposent respectivement une prestation au tarif de 23880 €, 18830 € et 49332 €. Le SNU-FSU a fait remarquer qu'il était peu probable que les différences entre les logiciels justifient un écart tarifaire qui relève quasiment du simple au

double, suggérant, étant donné que la HN n'utilisait aucun logiciel pour les demandes ASC et que la BN utilisait Proweb, logiciel auquel 1000 agents sont déjà habitués, de retenir Proweb. De plus le SNU s'étonne qu'il faille payer à nouveau le logiciel Proweb alors qu'il fait maintenant partie des biens du CE Normandie.

Pour ce qui est des différences entre les logiciels, le mystère reste entier. Faisons confiance au SNAP qui a rencontré seul les commerciaux concernés. En Basse Normandie, le SNU-FSU avait quant à lui choisi de solliciter toute les OS quand il s'était agi de retenir un logiciel de gestion et de faire des comparatifs. Chacun ses valeurs, son sens de la démocratie et sa vision de la transparence !

Le SNAP n'a rien voulu savoir et a fait passer au vote le choix de ACLCE. Pourquoi dépenser 23880 € quand on peut en dépenser 50000 ? Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir, c'est bien connu. Les agents devront donc patienter avant d'utiliser ce logiciel CE/ASC et ceux qui utilisaient Proweb n'ont plus qu'à oublier, perdre leurs habitudes avant de passer à autre chose. Espérons qu'à ce prix-là nous aurons des services de qualité dans les délais les plus brefs.

Le SNU-FSU a dénoncé cette opacité et souhaite que dès l'exercice comptable à venir la démocratie s'installe. Les élus SNU exigent une comptabilité claire et limpide. C'est le minimum que tout élu doit aux collègues. Les élus SNU ont indiqué lors de la réunion de CE que, conformément au droit qui est le leur, ils demanderont une consultation régulière des dépenses et des factures.